



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 3 août 2015  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
  - 4.1 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues le 6 juillet 2015 à 19 h 30 et le 15 juillet 2015 à 9 h 00
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 5.1 Nomination d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'organisme « Les amis de l'église patrimoniale de L'Acadie »
  - 5.2 Mandat à une firme d'avocats pour représenter la Ville dans un litige en contestation de la validité du règlement n° 1358
  - 5.3 Maintien de la gestion de l'offre en agriculture
6. **Finances municipales**
  - 6.1 Modification à la résolution n° 2014-04-0141 relative à la cession de droits par bail emphytéotique au centre de la petite enfance « La P'tite Caboche »
7. **Ressources humaines**
  - 7.1 Affectation temporaire au poste de directeur du Service des finances et trésorier
  - 7.2 Affectation temporaire au poste de chef de division et trésorier adjoint au Service des finances

8. **Loisirs et bibliothèques**

— — — —

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi des contrats suivants :

9.1.1 SA-768-AD-12 Travaux de réaménagement de l'entrée nord du centre-ville, phase I

9.1.2 SA-770-AD-12 Surveillance des travaux de réaménagement de l'entrée nord du centre-ville, phase I

9.1.3 SA-010-IN-15 Polymère cationique sec en vrac

9.2 Signature d'une entente intermunicipale avec la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois concernant l'exploitation du réservoir et l'échantillonnage du réseau d'eau potable

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Résolutions relatives à la circulation et au stationnement

10.1.1 Stationnement limité dans le centre-ville

10.1.2 Interdiction d'arrêt et de stationnement dans certaines zones d'arrêt d'autobus

10.1.3 Aménagement de bandes multifonctionnelles (piétons et vélos) et piétonnières

10.1.4 Arrêt obligatoire à l'intersection des rues Châteauneuf et Desranleau

10.1.5 Stationnement interdit et voie réservée aux autobus sur la rue Boucher

10.1.6 Stationnement interdit sur une section de la 15<sup>e</sup> Avenue

11. **Travaux publics**

11.1 Dépense supplémentaire – Travaux de réfection de trottoirs et de bordures de rues

11.2 Octroi du contrat suivant :

11.2.1 SA-2320-TP-15 Location d'équipements de déneigement avec opérateur pour l'entretien du dépôt à neige Caldwell

11.2.2 SA-2321-TP-15 Location d'équipements de déneigement avec opérateur pour le secteur centre-ville / NDA

## 12. **Sécurité publique**

12.1 Signature d'un protocole opérationnel relatif au partage de service de soutien en matière d'agent évaluateur avec les villes de Granby, Bromont et Sherbrooke et avec la Régie de police de Memphrémagog

12.2 Octroi du contrat suivant :

12.2.1 SA-130-P-14 Fourniture d'un bateau pneumatique commercial submersible à console centrale

## 13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2015-3514 Carl Dépelteau – Immeuble situé au 164, rue Sainte-Thérèse

13.1.2 DDM-2015-3506 Construction ADN inc. pour Jacques Thimineur – Immeuble situé aux 18-20, rue Guertin

13.1.3 DDM-2015-3517 Charles-Antoine et Jean-François Gobeil – Immeuble situé aux 375-375B, rue Laurier

13.1.4 DDM-2015-3530 Normand Perreault – Immeuble situé au 303, boulevard Saint-Luc

13.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

13.2.1 UC-2015-3484 Roxanne Saulnier pour Telus – Immeuble situé au 899, rue Pierre-Caisse

13.2.2 UC-2015-3515 Carl Dépelteau – Immeuble situé au 164, rue Sainte-Thérèse

13.2.3 UC-2015-3521 Lucie Beaudoin – Immeuble situé au 245, rue des Peupliers

13.2.4 UC-2015-3528 Alain Audette – Immeuble situé au 14, rue Paul-De-Maurel

13.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.3.1 PIIA-2015-3455 Christian et Alexandre Thibault – Immeuble situé au 220A, rue Champlain

13.3.2 PIIA-2015-3482 Haut-Richelieu Volkswagen inc. – Immeuble situé au 950, rue Douglas

13.3.3 PIIA-2015-3527 Yvon Fagnant – Immeuble situé au 62, rue Saint-Jacques

13.3.4 PIIA-2015-3529 Céline-Andrée Thériault – Immeuble situé au 24, rue Louis-Liénard-de-Beaujeu

13.3.5 PIIA-2015-3531 Guylaine Messier – Immeuble situé au 5, rue Pierre-Paul-Demaray

- 13.3.6 PIIA-2015-3525 Pierre Rozon et Linda Dubé – Immeuble situé aux 610-612, chemin des Vieux-Moulins
- 13.3.7 PIIA-2015-3534 Sophie Morin – Immeuble situé au 727, rue Maria-Boivin

13.4 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.4.1 Règlement n° 1365

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de modifier l'affectation de la zone C-5050, présentement à dominance commerciale, pour une affectation à dominance habitation, et d'autoriser les usages de la classe bifamiliale, trifamiliale et multifamiliale de 4 à 6 logements et d'augmenter le nombre d'étages et la hauteur d'un bâtiment principal. Cette zone est située à l'ouest de la route 133, entre la rue Genest et le ruisseau de la Barbotte »

13.4.2 Règlement n° 1371

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-2097, à même une partie de la zone H-2735, située au nord de l'intersection des rues Fleur-de-Lys et Jean-Talon, et de réduire la profondeur minimale d'un terrain à 25 mètres;
- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-2735 ainsi diminuée et d'y autoriser les usages des classes bifamiliale et trifamiliale, en plus de la classe unifamiliale. Les normes prescrites relatives au terrain et au bâtiment principal sont fixées en conséquence »

13.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

13.5.1 Règlement n° 1343

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- retirer les usages C1-01-01, C2-03-01, C2-03-06, C3-01-01 de la liste des usages additionnels autorisés à un poste d'essence, à l'item 6 de l'article 222;
- ajouter l'usage « C7-01-09 – Service de lavage à la main, polissage ou esthétique de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route » à cette liste;
- établir des normes relatives à une allée d'attente d'un service à l'auto pour un usage du groupe commerce et service (C) et à une allée d'attente pour lavage de véhicules »

### 13.5.2 Règlement n° 1357

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer cinq nouvelles zones du groupe habitation (H), à même une partie de la zone H-2735, située au nord de l'intersection des rues Fleur-de-Lys et Jean-Talon, et à même une partie de la zone A-2096, située entre la rue de la Fleur-de-Lys et les chemins Saint-André et de la Grande-Ligne :
  - Les deux premières zones seront situées à la limite nord du site et abriteront des habitations trifamiliales. Les projets intégrés seront autorisés dans la future zone en bordure de la rue Jean-Talon;
  - La troisième zone, qui englobera l'îlot ceinturé par la rue projetée au nord du site ainsi que les terrains bordant cette dernière du côté sud du site, abritera des habitations unifamiliales jumelées;
  - La quatrième zone, qui longera les limites ouest et sud du site, abritera des habitations unifamiliales isolées sur des lots de faible largeur;
  - La cinquième zone, située du côté est de la rue projetée au sud du site, abritera des habitations unifamiliales isolées sur des terrains de plus grandes dimensions;
- créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-2735, et ce, sans modifier les usages et normes présentement en vigueur »

### 13.5.3 Règlement n° 1372

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements dans le but :

- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-1299 située au nord de la rue Saint-Jacques, entre la rue Langlois et le boulevard Industriel, et ce, dans le but d'autoriser les classes « Bifamiliale » et « Multifamiliale de 4 logements », d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA ;
- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-1299, sans modifier les usages et normes »

## 13.6 Adoption du projet des règlements suivants :

### 13.6.1 Règlement n° 1329

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, afin d'autoriser un toit plat pour un bâtiment de 2 étages et moins dans les zones du groupe habitation (H) ou pour la classe « habitation en milieu agricole » »

### 13.6.2 Règlement n° 1330

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'adopter les critères et objectifs à l'ensemble du territoire relativement à :

- un bâtiment principal ou accessoire abritant un usage du groupe Habitation (H) ou de la classe habitation en milieu agricole, comportant un toit, dont la pente est inférieure à 3/12, à l'exception d'une « maison mobile située dans un parc de maisons mobiles »;
- un poste d'essence « classe 8 », ainsi qu'à l'ensemble du terrain sur lequel il est implanté, y compris l'aire de stationnement »

13.6.3 Règlement n° 1352

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'ajouter une norme sur l'orientation de la façade principale dans les zones du groupe commerce et service (C) et communautaire (P) »

13.6.4 Règlement n° 1363

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but de modifier le secteur de P.I.I.A. nommé « Projets intégrés résidentiels », afin d'inclure la zone H-2753, apparaissant sur le plan de zonage du règlement n° 0651 et ses amendements »

13.6.5 Règlement n° 1367

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de remplacer la carte numéro 31H06-020-0211-S de la plaine inondable, datée du 4<sup>e</sup> trimestre de 2004, par celle produite par la MRC du Haut-Richelieu en novembre 2013 et ce, en conformité du schéma d'aménagement et de développement »

13.6.6 Règlement n° 1373

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but de modifier le secteur de P.I.I.A. nommé « Projets intégrés résidentiels », afin d'inclure la zone H-1296, apparaissant sur le plan de zonage du règlement n° 0651 et ses amendements »

13.7 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

13.7.1 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Succession Dorothée Sainte-Marie – Lots 3 090 707 et 3 091 108 du cadastre du Québec

14. **Transport et mobilité urbaine**

14.1 Signature d'un protocole d'entente avec Taxi St-Jean 2013 inc. concernant le service de taxibus

## 15. **Avis de motion**

### 15.1 Règlement n° 1329

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, afin d'autoriser un toit plat pour un bâtiment de 2 étages et moins dans les zones du groupe habitation (H) ou pour la classe « habitation en milieu agricole » »

### 15.2 Règlement n° 1330

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'adopter les critères et objectifs à l'ensemble du territoire relativement à :

- un bâtiment principal ou accessoire abritant un usage du groupe Habitation (H) ou de la classe habitation en milieu agricole, comportant un toit, dont la pente est inférieure à 3/12, à l'exception d'une « maison mobile située dans un parc de maisons mobiles »;
- un poste d'essence « classe 8 », ainsi qu'à l'ensemble du terrain sur lequel il est implanté, y compris l'aire de stationnement »

### 15.3 Règlement n° 1343

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- retirer les usages C1-01-01, C2-03-01, C2-03-06, C3-01-01 de la liste des usages additionnels autorisés à un poste d'essence, à l'item 6 de l'article 222;
- ajouter l'usage « C7-01-09 – Service de lavage à la main, polissage ou esthétique de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route » à cette liste;
- établir des normes relatives à une allée d'attente d'un service à l'auto pour un usage du groupe commerce et service (C) et à une allée d'attente pour lavage de véhicules »

### 15.4 Règlement n° 1352

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'ajouter une norme sur l'orientation de la façade principale dans les zones du groupe commerce et service (C) et communautaire (P) »

### 15.5 Règlement n° 1356

« Règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par le règlement n° 1304 »

### 15.6 Règlement n° 1357

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer cinq nouvelles zones du groupe habitation (H), à même une partie de la zone H-2735, située au nord de l'intersection des rues Fleurs-de-Lys et Jean-Talon, et à même une partie de la zone A-2096, située entre la rue de la Fleur-de-Lys et les chemins Saint-André et de la Grande-Ligne :
  - Les deux premières zones seront situées à la limite nord du site et abriteront des habitations trifamiliales. Les projets intégrés seront autorisés dans la future zone en bordure de la rue Jean-Talon;

- La troisième zone, qui englobera l'îlot ceinturé par la rue projetée au nord du site ainsi que les terrains bordant cette dernière du côté sud du site, abritera des habitations unifamiliales jumelées;
  - La quatrième zone, qui longera les limites ouest et sud du site, abritera des habitations unifamiliales isolées sur des lots de faible largeur;
  - La cinquième zone, située du côté est de la rue projetée au sud du site, abritera des habitations unifamiliales isolées sur des terrains de plus grandes dimensions;
- créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-2735, et ce, sans modifier les usages et normes présentement en vigueur »

15.7 Règlement n° 1363

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but de modifier le secteur de P.I.I.A. nommé « Projets intégrés résidentiels », afin d'inclure la zone H-2753, apparaissant sur le plan de zonage du règlement n° 0651 et ses amendements »

15.8 Règlement n° 1367

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de remplacer la carte numéro 31H06-020-0211-S de la plaine inondable, datée du 4<sup>e</sup> trimestre de 2004, par celle produite par la MRC du Haut-Richelieu en novembre 2013 et ce, en conformité du schéma d'aménagement et de développement »

15.9 Règlement n° 1369

« Règlement autorisant l'acquisition d'un système de gestion des données pour les compteurs d'eau et pour le paiement des honoraires professionnels relatifs à la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux de modernisation du puits de pompage d'eau brute à l'usine de filtration de la rive ouest décrétant une dépense et un emprunt à cette fin »

15.10 Règlement n° 1372

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements dans le but :

- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-1299 située au nord de la rue Saint-Jacques, entre la rue Langlois et le boulevard Industriel, et ce, dans le but d'autoriser les classes « Bifamiliale » et « Multifamiliale de 4 logements », d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA ;
- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-1299, sans modifier les usages et normes »

15.11 Règlement n° 1373

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but de modifier le secteur de P.I.I.A. nommé « Projets intégrés résidentiels », afin d'inclure la zone H-1296, apparaissant sur le plan de zonage du règlement n° 0651 et ses amendements »



15.12 Règlement n° 1374

« Règlement autorisant des travaux de remplacement des clôtures et des arrêt-balles des quatre (4) terrains de baseball situés au parc multisport Bleury décrétant une dépense et un emprunt à cette fin »

15.13 Règlement n° 1375

« Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation de diverses études ainsi que pour la confection de plans et devis en vue de l'exécution de travaux de stabilisation de la berge du canal de Chambly, décrétant une dépense n'excédant pas 249 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.14 Règlement n° 1376

« Règlement visant à augmenter l'enveloppe budgétaire de l'aide financière consentie pour le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit et à réduire celle de l'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation des couches hygiéniques réutilisables »

15.15 Règlement n° 1377

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de restauration de l'église « Trinity » et de son presbytère décrétant une dépense et un emprunt à cette fin »

16. **Règlements**

16.1 Règlement n° 1324

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ses amendements, dans le but :

- d'assujettir la zone C-1434 apparaissant au plan de zonage, située à l'ouest du boulevard du Séminaire Sud, à l'est de l'aéroport et au sud de la rue Lebel, au « Secteur de P.I.I.A. : *Projets intégrés commerciaux* »;
- de créer un secteur de P.I.I.A., soit le « Secteur de P.I.I.A. : *Industriel* » et d'assujettir la nouvelle zone I-4054 à ce secteur. Cette zone est située au sud et à l'est de la Route 219 et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier »

16.2 Règlement n° 1336

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone I-1410, à même la zone I-1409, située en bordure du parc industriel de Saint-Jean, entre la rue Gaudette et le boulevard Industriel. Cet agrandissement a pour effet de permettre les usages suivants : C2-03-15 (École de formation, à l'exception des usages identifiés dans le groupe communautaire (P)), C9-01-06 (Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions), C9-02-14 (Service d'entreposage) et de la sous-classe C9-04 (Vente en gros) et C9-05 (Entrepreneurs), dans l'ensemble de la zone »

16.3 Règlement n° 1337

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'appliquer les dispositions inscrites à la grille des usages et normes, à la section « C » Normes prescrites (terrain) à la classe « Habitation en milieu agricole » qui n'est pas un bâtiment principal relié aux activités agricoles »

16.4 Règlement n° 1342

« Règlement modifiant le règlement n° 0824 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée, afin de modifier les frais administratifs qui sont ajoutés au tarif imposé aux propriétaires pour l'entretien d'un tel système »

16.5 Règlement n° 1349

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-2776, située au sud de la rue Bernier entre les rue Moreau et Pierre-Radisson, et ce, dans le but d'autoriser la classe « Trifamiliale » et d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA;
- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-3063, située au sud de la 11<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Riendeau et Thuot, et d'autoriser les classes « Bifamiliale » et « Trifamiliale », en plus de la classe « Unifamiliale » présentement permise et conséquemment d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains

16.6 Règlement n° 1350

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but de modifier le secteur de P.I.I.A. nommé « Projets intégrés résidentiels » afin d'y inclure la zone H-2752, apparaissant au plan de zonage du règlement n° 0651 et ses amendements »

16.7 Règlement n° 1351

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser la classe « Multifamiliale » de 4 à 6 logements et d'augmenter le nombre d'étages d'un bâtiment principal de la classe « Trifamiliale » dans la zone H-1674, située à l'est de la rue MacKenzie-King, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Georges;
- de modifier le nombre d'étages minimalement autorisé et la superficie de plancher d'un bâtiment principal dans la zone H-1874, située au sud de la rue Veilleux, entre la rue Jacques-Cartier Sud et la voie ferrée »

16.8 Règlement n° 1353

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone C-5560 à même une partie de la zone H-5562, située à l'est du chemin des Patriotes Est, entre les rues de la Pépinière et Mario et d'y autoriser spécifiquement les usages C7-01-09 (Service de lavage à la main, polissage ou esthétique de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) et C9-02-14 (Service d'entreposage) »

16.9 Règlement n° 1359

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de démantèlement de la plateforme temporaire de compostage aménagée en bordure du rang des Cinquante-Quatre et le remplacement des cheminées d'évacuation de l'air à la station d'épuration des eaux usées, décrétant une dépense n'excédant pas 161 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.10 Règlement n° 1360

« Règlement modifiant le règlement n° 0383 concernant les limites de vitesse, afin de réduire la vitesse aux abords des parcs des Échevins et des Patriotes »

16.11 Règlement n° 1364

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection pour différents immeubles municipaux, ainsi que des travaux de décontamination et de démolition du bâtiment situé au 125, rue Richelieu (ancien Imagym), décrétant une dépense n'excédant pas 919 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.12 Règlement n° 1366

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but:

- de créer une nouvelle zone du groupe commerce et service (C), à même une partie de la zone I-1427, afin d'autoriser les classes « C1, C2, C3 et C8 » de ce groupe. Cette zone est située à l'ouest du boulevard du Séminaire sud, à l'est de l'aéroport et au sud de la rue Lebel;
- de prescrire des normes écologiques et d'assujettir cette nouvelle zone à un PIIA et aux dispositions d'un projet intégré. L'entreposage extérieur est autorisé à certaines conditions;
- de créer une nouvelle zone du groupe industrie (I), à même une partie des zones C-4052 et C-4051, afin d'autoriser la classe « légère » de ce groupe, ainsi que les sous-classes C9-01 (Commerces para-industriels) et C9-05 (Entrepreneurs) et d'assujettir cette zone à un PIIA. Cette zone est située au sud et à l'est de la route 219 et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier;
- d'inscrire des notes particulières à la grille des usages et normes de cette nouvelle zone, afin de régir l'entreposage extérieur, l'aire de stationnement et d'exiger la plantation d'arbres en bordure d'une ligne de rue »

16.13 Règlement n° 1368

« Règlement modifiant l'article 17 du règlement n° 0556 sur les branchements de services municipaux d'aqueduc et d'égout »

16.14 Règlement n° 1370

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de rénovation et de réaménagement de l'Édifice de la Place-du-Marché (Musée du Haut-Richelieu), décrétant une dépense n'excédant pas 544 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015 du Comité exécutif

17.2 Déclaration de Madame Mélanie Dufresne à l'effet qu'elle est propriétaire de l'immeuble situé aux 180, 182, 184, 4e Avenue

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil au public**

21. **Levée de la séance**